



2020

Juillet
août

MOMENTS DE VIE À DAMAZAN



Le traditionnel *feu d'artifice* du 14 juillet
est annulé cette année, en raison des
contraintes imposées par la pandémie.
Rendez-vous au 14 juillet 2021 !

LE MOT DU MAIRE



Nous venons d'entrer dans la phase 3 du déconfinement.

Jour après jour, de nouvelles règles sont prescrites mais, quelles que soient les mesures annoncées, il est indispensable de maintenir la vigilance et la prudence. Il faut donc continuer à appliquer au quotidien les « gestes barrières » que nous connaissons bien.

La fonction d'élu demande de savoir anticiper, ce qui est dans l'ordre des choses quand il s'agit de projets, mais bien plus difficile dans le cas d'une crise sanitaire comme celle que nous venons de traverser. Nous avons essayé de répondre aux demandes d'équipements de protection pendant la crise et maintenant, d'autres problèmes sont à résoudre : quelles solutions apporter au fonctionnement des marchés nocturnes, de la baignade, du camping, de l'accueil au Centre de Loisirs et à l'école à la rentrée prochaine ?

À toutes ces questions, nous pourrions répondre : « Oui, c'est possible, mais sous certaines conditions que nous devons respecter. Il faut d'abord évaluer les risques et les contraintes et savoir que les décisions peuvent être modifiées en fonction des circonstances ».

D'autre part, il se peut que les départs en vacances soient moins nombreux, aussi nous devons nous attacher à procurer autant d'animations locales que la situation le permet afin de ne pas pénaliser encore davantage les Damazanais et le tourisme. Le lac sera de nouveau ouvert à la baignade sous la surveillance d'un maître nageur, le camping hébergera les vacanciers, le Centre de Loisirs pourra accueillir les enfants et les marchés nocturnes reprendront le 14 juillet pour s'achever le 1^{er} septembre (mais en raison des règles de distanciation sanitaire, certaines restrictions devront y être appliquées : danser, par exemple, ne sera pas possible...).

Malgré les contraintes qui nous sont imposées, la vie continue. Les travaux structurants ont repris avec force et vigueur ; l'aménagement de l'Îlot du Magasin des Tabacs bat son plein, tout comme les travaux rue Maurice Dupuy ; le Conseil Municipal, maintenant installé, est entré en fonction ; les commissions « fermées », car composées exclusivement d'élus, ont déjà été constituées ; d'autres, dites « ouvertes », intégreront des Damazanais acteurs de la vie locale et s'inscrivant dans le projet municipal.

À tous, je souhaite de passer un très bon été.

Michel MASSET.



COMMUNE DE DAMAZAN – COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 30 MAI 2020

Présents : M. Michel MASSET, M. Stéphane ROSSATO, Mme Christine AGOSTI, M. Michel SERENA, Mme Françoise DUBOURG, Mmes Nathalie BACARISSE, Marie-Pascale BALDAZZINI, Sylvie DELAURIER, Isabelle DE LONGHI, Nathalie JOUSSE, Murielle PAGNONCELLI, MM. Daniel CHABOT, Denis GHIRARD, Stéphane MOLENA, Jean-Michel SARTORI.

1 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2019

Michel MASSET indique que le Conseil Municipal doit entériner les résultats de l'exercice 2019 et voter les prévisions budgétaires 2020 : il explique l'architecture du budget communal et son rôle tout au long de l'année. Il précise également que ces chiffres sont accessibles à tous les administrés qui le souhaitent.

Il donne ensuite la parole à Stéphane ROSSATO qui présente les comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2019 en donnant lecture, successivement, des dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement. Certes si les charges de la Commune de DAMAZAN sont plus importantes que celles des communes de même strate, il faut tenir compte des services publics présents, à savoir notamment la micro-crèche et l'accueil de loisirs.

Ils laissent apparaître un excédent global cumulé, au 31/12/2019, de 566 078,41 €.

Jean-Michel SARTORI souhaite quelques précisions sur les charges de fonctionnement, sur la possibilité d'une marge de progression et l'éventuelle évolution pour 2020.

Michel MASSET reconnaît qu'il y a une réelle nécessité de retravailler les possibilités d'économies, notamment en matière d'énergies, de téléphonie, d'assurances... Il rappelle le souhait unanime de la municipalité d'apporter les meilleures conditions de vie possibles aux Damazanais, et indique que, si l'impôt prélevé doit être utilisé, il faut néanmoins garder des réserves pour les dépenses imprévues.

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité pour la section de fonctionnement mais avec 1 abstention (Mme Sylvie DELAURIER) pour la section d'investissement.

Avant de passer au vote du budget 2020, Monsieur le Maire propose d'affecter une somme de 222 272 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement du budget 2020 ; la somme restante de l'excédent global, soit 267 886,64 €, servira pour équilibrer la section de fonctionnement. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

2 – BUDGET 2020

Michel MASSET présente le projet de budget pour l'exercice 2020 qui, pour la section de fonctionnement, fait ressortir un besoin équivalent à l'exercice précédent. Il présente ensuite le tableau de synthèse des programmes d'investissement 2020.

Monsieur le Maire présente ensuite l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'appliquer les taux d'imposition communiqués : le produit fiscal attendu 2020 sera de 581 782 €,

- **DIT** que ce produit fiscal sera inscrit au budget 2020 de la Commune, articles 73111 et suivants,

- **FIXE** comme suit les taux des taxes locales 2020 :

- ◇ FB : 15,46%,
- ◇ FNB : 58,69%,
- ◇ CFE : 19,33%.

Le budget 2020, équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, aux sommes respectives de :

- 2 142 171.00 €

- 2 261 973.00 €

est adopté, à l'unanimité.

Daniel CHABOT demande s'il existe toujours un projet « Patrimoine » : Michel MASSET lui indique qu'il sera réinscrit lorsque le dossier sera prêt (il s'agit notamment de la restauration des façades de l'église).

Sylvie DELAURIER demande quels sont les projets 2020 pour le lac, ainsi que pour les années à venir : Michel MASSET lui indique qu'il est dans l'attente des prochaines annonces du gouvernement relatives au déconfinement et que le risque sanitaire sera la priorité dans les décisions à venir. Concernant le camping, il indique qu'une personne sera prochainement recrutée pour la saison à venir.

3 – QUESTIONS DIVERSES

➤ Michel MASSET propose que la prochaine séance du Conseil Municipal, au cours de laquelle des commissions commenceront à être mises en place, soit fixée au vendredi 5 juin prochain à 18 heures 30.

➤ Il fait part ensuite de quelques futures installations sur la ZAE, puis fait un point sur les travaux : l'achèvement des travaux de la Maison de Santé et l'installation en cours de certains professionnels de santé, des travaux de voiries, en particulier la situation de la voie effondrée lors de la dernière crue de la Garonne, au niveau de la Gravière de « Lasbouères » et la démolition prochaine des maisons de la Rue Maurice-Dupuy concernées par le projet de « l'îlot du magasin des tabacs ».

➤ Michel SERENA fait état des travaux d'entretien des espaces verts et signale le besoin imminent d'un nouveau véhicule : il est évoqué la possibilité de s'équiper d'un véhicule électrique (Sté GOUPIL).

➤ Christine AGOSTI fait un point sur les écoles et se félicite du travail accompli en partenariat avec les enseignants, parents d'élèves et agents communaux pour la réussite de la réouverture des écoles après le confinement.

Aujourd'hui l'effectif accueilli est d'environ 50 % des enfants normalement scolarisés.

➤ Michel MASSET indique qu'une dernière distribution de masques sera réalisée très prochainement avec un rappel des gestes barrières.

➤ Michel SERENA interroge quant à la date de reprise de la collecte des ordures ménagères 2 fois par semaine : pas d'indication pour le moment.

➤ Sylvie DELAURIER demande si une réunion sera bientôt programmée pour fixer les attributions de l'ASVP : la commission du personnel qui sera mise en place y pourvoira.

➤ Elle demande également quelle aide la mairie compte apporter lors de la réouverture des restaurants, bars et cafés : cela se fera au cas par cas, en fonction des demandes. « Nous procédons avec les restaurateurs comme nous l'avons fait avec tous les commerçants de notre commune depuis le début du mandat » précise M. le Maire.

➤ Jean-Michel SARTORI propose la réalisation d'une visite virtuelle de la Maison de Santé.





COMMUNE DE DAMAZAN – COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 5 juin 2020

Présents : M. Michel MASSET, M. Stéphane ROSSATO, Mme Christine AGOSTI, M. Michel SERENA, Mme Françoise DUBOURG, Mmes Nathalie BACARISSE, Marie-Pascale BALDAZZINI, Sylvie DELAURIER, Isabelle DE LONGHI, Nathalie JOUSSE, Murielle PAGNONCELLI, MM. Daniel CHABOT, Denis GHIRARD, Stéphane MOLENA.

Absent/Excusé : Jean-Michel SARTORI (pouvoir à M. Michel Masset)

Le Conseil Municipal adopte et signe le procès-verbal de la séance du 30 mai 2020. **Sylvie DELAURIER**, arrivée en retard à 19 heures, fait part en fin de séance de son refus de signer ce procès-verbal car elle souhaitait que soit ajouté un complément à son intervention au sujet de la réouverture des bars, cafés et restaurants, à savoir si la Commune accorderait des autorisations d'occupation du domaine public. Une fois encore, M. le Maire rappelle que son intervention n'est pas justifiée car les restaurateurs sont des commerçants qui bénéficient du soutien de la municipalité depuis le début du confinement. Il précise enfin que les interventions des conseillers ne seront pas retranscrites « mot à mot » mais de manière synthétique.

1 – INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu l'article 92 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique [...] les nouveaux barèmes fixés aux articles L.2123-23 et L.2123-24 du code général des collectivités territoriales (CGCT) conduisent à de nouveaux plafonds indemnitaires, exprimés en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique correspondant, depuis le 1^{er} janvier 2019, à l'indice brut 1027,

Vu les délibérations en date du 23 mai 2020,

Vu les arrêtés du Maire en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonctions des Adjointes au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal ,

Considérant que la Commune compte 1 400 habitants,

Considérant que la Commune de DAMAZAN a été chef-lieu de canton et que les dispositions de l'article L.2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Conseil Municipal peut voter une majoration de 15% par rapport à l'indemnité prévue par les articles L2123-23 & L.2123-24,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➔ **DÉCIDE** de fixer comme suit le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire :

⇒ Indemnité de base : 51.6% de l'indice brut 1027

⇒ Indemnité complémentaire : 15% de l'indemnité de base allouée pour ancienne commune chef-lieu de canton

➔ **DÉCIDE** de fixer comme suit le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire :

⇒ Indemnité de base : 19.8% de l'indice brut 1027

⇒ Indemnité complémentaire : 15% de l'indemnité de base allouée pour ancienne commune chef-lieu de canton

➔ **DIT** que ces décisions prendront effet au 1^{er} Juin 2020 ,

➔ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la Commune,

➔ **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

2 – DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

↳ D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales,

↳ De procéder, dans les limites d'un montant unitaire de 200 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

↳ De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

↳ De souscrire les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

↳ De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

↳ De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

↳ D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

↳ De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,

↳ D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code, dans les conditions qui seront fixées par le Conseil Municipal, lorsque la situation le nécessitera,

↳ D'intenter, au nom de la Commune, les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle - cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions - et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €,

↳ De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 20 000 € par sinistre,

↳ De donner, en application de l'article L.324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,

↳ De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L.311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificatives pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,

↳ De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 € par année civile,

↳ D'exercer, au nom de la Commune, le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du Code de l'Urbanisme,

↳ De prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la Commune,

↳ D'autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

3 - COMMISSIONS COMMUNALES : CRÉATION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS SUIVANTES : FINANCES & SUBVENTIONS - PERSONNEL COMMUNAL - SÉCURITÉ & PROTECTION CIVILE - ÉCONOMIE / EMPLOI / TOURISME - URBANISME / PLU / TRAVAUX - AFFAIRES SCOLAIRES - ACTION SOCIALE - COMMISSION APPELS D'OFFRES.

Monsieur le Maire rappelle le rôle des commissions communales, et notamment que leurs voix ne sont que consultatives et qu'elles ne font que des propositions, sans avoir de décisions à prendre.

Il est ensuite procédé à la constitution des commissions suivantes qui seront ultérieurement augmentées:

FINANCES ET SUBVENTIONS

Compétences : Préparation des Budgets et Comptes Administratifs - Suivi de la charge d'imposition des 4 taxes et de la dette - Montage financier des grands dossiers - Points financiers durant l'année - Attribution de subventions et participations.

Rapporteurs : Michel MASSET, Stéphane ROSSATO

Membres : Michel SERENA, Christine AGOSTI, Françoise DUBOURG, Jean-Michel SARTORI, Sylvie DELAURIER.

PERSONNEL COMMUNAL

Compétences : Relation personnel/élu, évaluation des conditions de travail (habillement, locaux, etc.) regard sur l'organisation du travail, créations de postes. Concerne tout le personnel : administratif, technique et du groupe scolaire (titulaires et contractuels).

Rapporteurs : Michel MASSET, Michel SERENA.

Membres : Stéphane ROSSATO, Christine AGOSTI, Françoise DUBOURG, Stéphane MOLENA.

SÉCURITÉ ET PROTECTION CIVILE

Compétences : Relations avec le Corps des Sapeurs-Pompiers et avec le SDIS dans le cadre de la départementalisation. Suivi des contrôles réglementaires et prévention pour les établissements ou les lieux ouverts au public et pour les équipements à son usage. Sécurité au travail dans la collectivité. Sécurité incendie. Gestion en cas de crises. Plan de sauvegarde.

Rapporteurs : Isabelle DE LONGHI

ECONOMIE ET TOURISME

Membres : Stéphane MOLENA. Daniel CHABOT. Françoise DUBOURG.

Rapporteurs : Michel MASSET

Membres : Nathalie BACARISSE

Membres extérieurs : Élodie CASSAGNE, Jean-Marie CHAUMIEN, Jean-Paul STERN

URBANISME - TRAVAUX - PLU

Compétences : Suivi des autorisations d'occupation des sols - Suivi du PLU - Projets de transformations urbaines. Réseaux (voirie, assainissement, eau, éclairage public...) - Aménagement des sites urbains, des espaces verts, du réseau routier. Circulation (automobile, cycliste, piétonne) - Chantiers neufs ou travaux non effectués par le personnel : étude des plans,

suivi et réception des travaux - Tous les travaux d'entretien et d'aménagement effectués par le personnel de la commune.

Rapporteurs : Stéphane ROSSATO, Michel SERENA

Membres : Marie-Pascale BALDAZZINI, Françoise DUBOURG, Isabelle DE LONGHI, Murielle PAGNONCELLI, Sylvie DELAURIER

Membres extérieurs : Christine DOYEN, Christian MOLINIE.

ENFANCE ET LOISIRS

Compétences : Relations avec les enseignants et les parents d'élèves – Participation au Conseil d'école – Relations avec les communes ayant des enfants scolarisés à DAMAZAN - Examen de tous les projets d'aménagement concernant l'école, la cantine, les cours, le centre de loisirs, la micro-crèche et les environnements de ces bâtiments – Surveillance des locaux et du matériel - Relations avec les acteurs de l'Enfance.

Rapporteurs : Christine AGOSTI, Françoise DUBOURG

Membres : Nathalie JOUSSE, Marie-Pascale BALDAZZINI, Stéphane MOLENA, Isabelle DE LONGHI. Nathalie BACARISSE.

ACTION SOCIALE

Compétences : CCAS, UNA, MSA et vie locale

Rapporteur : Stéphane MOLENA

Membres : Christine AGOSTI, Isabelle DE LONGHI

Membres extérieurs : Jacques LAUJOL, Magdeleine SALY, Jacques LABADIE.

APPEL D'OFFRES

Compétences : Ouverture des plis à la suite d'une consultation ou un appel d'offres et émission d'un avis.

Président : Le Maire ou son représentant.

3 Membres titulaires : Stéphane ROSSATO, Michel SERENA, Denis GHIRARD

3 Membres suppléants : Christine AGOSTI, Jean-Michel SARTORI

Le Receveur Municipal

Un représentant du Service de la Concurrence, des prix et de la Répression des Fraudes

4 - FEU D'ARTIFICE 2021

Michel MASSET rappelle qu'afin de respecter les règles sanitaires en vigueur et notamment l'interdiction de rassemblement de plus de 10 personnes dans les lieux ouverts au public, il convient d'annuler le contrat établi avec Marion DESPEYROUX pour le feu d'artifice du 14 juillet prochain.

Afin de pallier cette situation, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide de prendre l'engagement de signer un nouveau contrat, dans les mêmes conditions, pour le 14 juillet 2021.

5 - BAIGNADE – SAISON 2020

Il ne s'agit pas encore de prendre une décision définitive, néanmoins une réflexion rapide doit maintenant être engagée, en tenant compte des contraintes à mettre en place pour respecter les consignes sanitaires actuelles et, par conséquent, du coût que cela entraînerait.

Le dossier est ajourné à la prochaine séance.

6 - DEMANDE DE GRATUITÉ POUR OCCUPATION D'UN GÎTE PAR LE TÉLÉSKI

Afin de tenir compte de la situation économique actuelle de la société Wake Attraction, exploitant du téléski nautique, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande d'occupation, à titre gratuit, durant les mois de juillet et août prochains, d'un gîte communal par un de ses employés saisonniers.

7 - MISE À DISPOSITION D'UNE SALLE POUR L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Le Conseil Municipal donne son accord à l'Association des Parents d'Élèves pour l'occupation d'une pièce située au-dessus de la mairie-annexe, sous certaines conditions : à savoir, que la salle ne soit utilisée que pour du stockage, uniquement du 1^{er} septembre au 30 juin et qu'une liste des produits à stocker soit fournie, au préalable, à la mairie, afin d'en contrôler la quantité, le poids et la nature, dans un souci de sécurité liée aux lieux.

8 - INFORMATIONS DIVERSES

Michel MASSET présente quelques points à retenir :

- ↳ Le 22 juin : annonce des conditions de la 3^e phase du déconfinement.
- ↳ Ce lundi se tiendra, à la Préfecture, une réunion au sujet des marchés nocturnes qui pourraient débuter le 21 juillet sous certaines conditions (tables de 10 personnes maximum, circuits fléchés autour des stands pour instaurer un sens unique de circulation, pas d'orchestre pour danser...)
- ↳ Une réunion s'est tenue mardi dernier au sujet des travaux de l'îlot du Magasin des Tabacs : la démolition du mur délimitant l'impasse Charpentier devrait débuter le 15 juin.
- ↳ Une rencontre a eu lieu hier avec les responsables de la gravière de « Lasbouères », au sujet de l'effondrement de la route au moment de la dernière crue : une expertise est en cours afin d'essayer de déterminer les responsabilités de chacune des parties (CCCCP et « Gravière » ainsi que le coût de la remise en état).
- ↳ Des prospectus continuent à se manifester pour s'installer sur la ZAE : 2 ou 3 dossiers sont sur le point d'être signés.
- ↳ Prochaine séance du conseil municipal probablement le vendredi 12 juin à 18 heures 30.

9 - QUESTIONS DIVERSES

- Sylvie DELAURIER est toujours dans l'attente de réponses aux questions qu'elle a transmis par mail. Michel MASSET lui propose d'y répondre immédiatement si cela est possible :
 - Rendez-vous est pris avec le secrétariat pour venir consulter le dossier de l'îlot du magasin des tabacs jeudi 11 juin à 9 heures.
 - Les réunions du conseil municipal le vendredi à 18 heures 30 ne sont pas adaptées pour elle. Le Maire précise que ce jour a été contraint par la crise sanitaire. Il reviendra au Conseil Municipal de choisir de nouveaux jour et heure.
- Michel MASSET indique que la dernière distribution de masques sera réalisée très prochainement en même temps que la dernière édition « COVID-19 » du « Moments de Vie ».
- Pour revenir sur la proposition de Jean-Michel SARTORI, lors de la précédente séance, de réaliser un film de présentation/visite de la MSP : une société susceptible de le faire va être contactée.





COMMUNE DE DAMAZAN – COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 12 juin 2020

Présents : M. Michel MASSET, M. Stéphane ROSSATO, Mme Christine AGOSTI, M. Michel SERENA, Mme Françoise DUBOURG, Mmes Nathalie BACARISSE, Marie-Pascale BALDAZZINI, Sylvie DELAURIER, Isabelle DE LONGHI, Nathalie JOUSSE, Murielle PAGNONCELLI, MM. Daniel CHABOT, Denis GHIRARD, Stéphane MOLENA, Jean-Michel SARTORI.

Absent/Excusé : Daniel CHABOT (pouvoir à M. Michel SERENA)

Une visite de la propriété de M. GRATIOLET, située à côté de l'Observatoire, sera réalisée en fin de séance.

1 – BAINNADE AU LAC DE DAMAZAN

À la suite d'une nouvelle rencontre avec Jean-Marie CHAUMIEN et de concertation entre élus, Michel MASSET signale qu'une fermeture de la zone de baignade entraînerait une perte considérable pour le propriétaire du télésiège et serait un signe négatif pour le camping qui doit ouvrir le 1^{er} juillet prochain.

De plus, laisser le site sans ou avec peu de surveillance risquerait de provoquer une augmentation des incivilités déjà présentes : Michel SERENA signale justement que des jeunes de 13 à 17 ans se permettent de tourner régulièrement près du lac avec des motocross malgré plusieurs formulations d'interdiction.

Néanmoins, un encadrement de la baignade ne permet pas la surveillance du site complet : pour cela, l'ASVP devra faire des rondes régulières, associées à des patrouilles de la Gendarmerie afin de privilégier la prévention des visiteurs et le respect des lieux.

En conséquence, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que la baignade sera surveillée, à compter du 4 juillet 2020, dans les mêmes conditions que la saison 2019, à savoir du mercredi au lundi de 14 heures à 18 heures, avec un surveillant de baignade et un assistant pour l'entretien quotidien du site et le respect des consignes de sécurité sanitaire.

2 – TARIFS CAMPING 2020

	TARIF 2020 PAR NUIT	TARIF 2020 PAR NUIT
	Haute saison	Moyenne saison
	Du 01/07 au 31/08	Du 01/09 au 31/10
EMPLACEMENT STANDARD AVEC ELECTRICITE		
Forfait 1-2 pers + 1 véhicule + 1 caravane ou tente	18.50 €	17.50 €
EMPLACEMENT SUPERIEUR (110 M²) AVEC ELECTRICITE		
Forfait 1-2 pers + 1 véhicule + 1 caravane ou tente ou camping-car	25.50 €	21.50 €
FORFAIT CYCLISTE		
Forfait 1 pers (+ 13 ans) + 1 vélo + 1 tente	9.25 €	8.75 €
GROUPE : minimum 15 pers ou 5 emplacements	5 %	
AUTRES TARIFS		
Pers supp + de 13 ans	4.25 €	3.75 €
Pers supp - de 13 ans	3.15 €	
Enfant – de 2 ans	Gratuit	gratuit
Tente supplémentaire	3.60 €	3.00 €
Taxe hébergement	0.20 €	0.20 €
Voiture supplémentaire	4.10 €	3.60 €
Réservation acompte	50 %	

3 – PERSONNEL COMMUNAL

La première réunion de la commission du personnel a eu lieu ce jeudi 11 juin 2020. Hormis les évolutions normales de carrières des agents, la possibilité de créer de nouveaux types de contrats appelés « contrats de projet » a été examinée : cela permettrait de faire muter au moins deux contrats actuels, en définissant des objectifs précis. La durée maximale de ces contrats est de 6 ans, sans obligation d'embauche à l'échéance.

Par ailleurs, Michel MASSET indique que les autres contrats seront renouvelés, en fonction des possibilités réglementaires pour des durée allant de 6 mois à 1 an.

Sylvie DELAURIER : « Y a-t-il possibilité de consulter les fiches de postes ? »

Le Maire demande l'avis du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à ce sujet.

Jean-Michel SARTORI « Que changerait un contrat de projet pour l'ASVP ? »

Cela permettrait de préciser les objectifs avec lui, les moments d'interventions : marchés, cérémonies, manifestations, marchés nocturnes, baignade, ...

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la création de 2 contrats de projets.

4 - CORRESPONDANT « DÉFENSE »

Michel MASSET explique à l'assemblée le rôle et les missions du Correspondant « Défense » dans la Commune : il est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires sur les questions de défense au sein de la commune et le relais d'informations sur la défense auprès du conseil municipal et des citoyens. En tant qu'élu local, il peut mener des actions de proximité efficaces en sensibilisant les administrés aux questions de défense.

Après appel à candidature, Stéphane MOLENA est désigné en qualité de correspondant défense ; compte tenu de cette fonction, Monsieur le Maire lui propose de devenir l'élu référent de l'ASVP.

Denis GHIRARD précise que cet agent doit être l'image de la Commune et à ce titre avoir un comportement exemplaire.

5 – INFORMATION DIVERSES

- Michel MASSET annonce diverses réunions à venir et informations :
- Une rencontre avec les riverains de l'îlot des tabacs aura lieu ce samedi 13 juin à 10h, au dojo, afin de leur présenter le projet dont les premiers travaux débuteront la semaine prochaine.
- Une rencontre avec Valorizon aura lieu dans les jours à venir pour présenter l'avancement de leur projet.
- Jeudi 18 juin une réunion pour la préparation des dossiers administratifs du projet de réhabilitation des bâtiments scolaires aura lieu à la mairie avec des représentants du Conseil Départemental et de la SEM47.
- Une antenne « Free » sera bientôt mise en place aux alentours du stade.
- Un local a été trouvé pour stocker du matériel appartenant à l'association des parents d'élèves.
- L'état de catastrophe naturelle a été reconnu sur la commune suite aux dernières inondations du mois de décembre dernier : cela permettra un dédommagement aux riverains s'étant manifestés.

Les remerciements de la Municipalité seront adressés à Madame la Préfète et à Monsieur le Sous-Préfet de Nérac.

- Une bonification de la subvention d'État est à espérer pour la réhabilitation des bâtiments scolaires.

- Les caméras de surveillance de la maison de santé seront mises en fonction dans le courant de la semaine prochaine. La dentiste devrait s'installer à la fin du mois de juillet.

- Les Conseils Municipaux seront délocalisés régulièrement pour permettre aux élus de connaître des lieux particuliers de la commune à l'instar de celle de ce soir, organisée à l'Observatoire, d'une part pour le faire découvrir aux nouveaux élus et d'autre part pour aller, à l'issue de cette réunion, visiter l'immeuble voisin que le précédent conseil a décidé d'acquérir pour compléter l'offre liée à l'Observatoire : lieu pédagogique, d'observation de la faune et de la flore locale. Le terrain voisin étant planté d'essences remarquables permettra notamment la création d'un Espace Naturel Sensible, projet pour lequel la Gravière pourrait être un partenaire financier important.

- Nathalie BACARISSE s'inquiète des obligations de remise en état imposées à la Gravière : Michel MASSET lui indique qu'elles sont prévues en même temps que l'autorisation d'exploitation est délivrée. Il invite d'ailleurs les élus à aller visiter la gravière de « Lasbouères » qui a fait l'objet d'un premier réaménagement.

QUESTIONS DIVERSES :

Michel MASSET informe de la nomination de Mme SALY au sein du Conseil d'Administration du Secours Catholique D'Aiguillon, ainsi que de son souhait d'intégrer la Commission « Action Sociale » communale.

Denis GHIRARD regrette la démolition de la maison de la famille Landié à « Pachin » et demande si des travaux de désamiantage y ont été réalisés : Michel MASSET précise que ces démolitions font partie de l'extension de la ZAE.

Michel SERENA demande si un projet a été élaboré pour la maison située rue du Mesnil-les-Hurlus, près de la fontaine des Anglais, car un espace de stockage serait nécessaire pour les services techniques. Une réhabilitation des lieux a en effet été chiffrée. Mais il précise que le sous-sol de l'Observatoire peut permettre du stockage.



L'ÉTÉ À LA BIBLIOTHÈQUE



- ♦ Du **10 juillet au 27 août**, la bibliothèque sera ouverte le **jeudi de 9 h 30 à midi**.
- ♦ **CLUB-LECTURE** : **jeudi 2 juillet** et **jeudi 6 août** à **15 h**.

Très bon été à tous, en compagnie d'agréables lectures !

AMÉNAGEMENTS ET RECONSTRUCTION



ÉCOLE MATERNELLE ET ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE



À refaire !



Un des projets phare de ce mandat sera la réfection du groupe scolaire.

Âgées de 50 ans, les deux écoles avaient besoin de beaucoup plus que d'un simple ravalement, c'est donc une rénovation de fond qui sera engagée.

Cette rénovation respectera les normes actuelles concernant l'isolation thermique, phonique et l'accessibilité.

Tous les dossiers de demande de subvention ont été déposés et un appel est en cours pour retenir un architecte.

Le chantier de démolition précédant l'aménagement de l'Îlot du Magasin des Tabacs et de l'ensemble de logements rue Maurice Dupuy a commencé.



RUE MAURICE DUPUY

Après démolition des anciens bâtiments, 10 logements à caractère locatif seront construits par **HABITALYS** (Office Public de l'Habitat), *Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial* rattaché au Département de Lot-et-Garonne.



LE PROJET



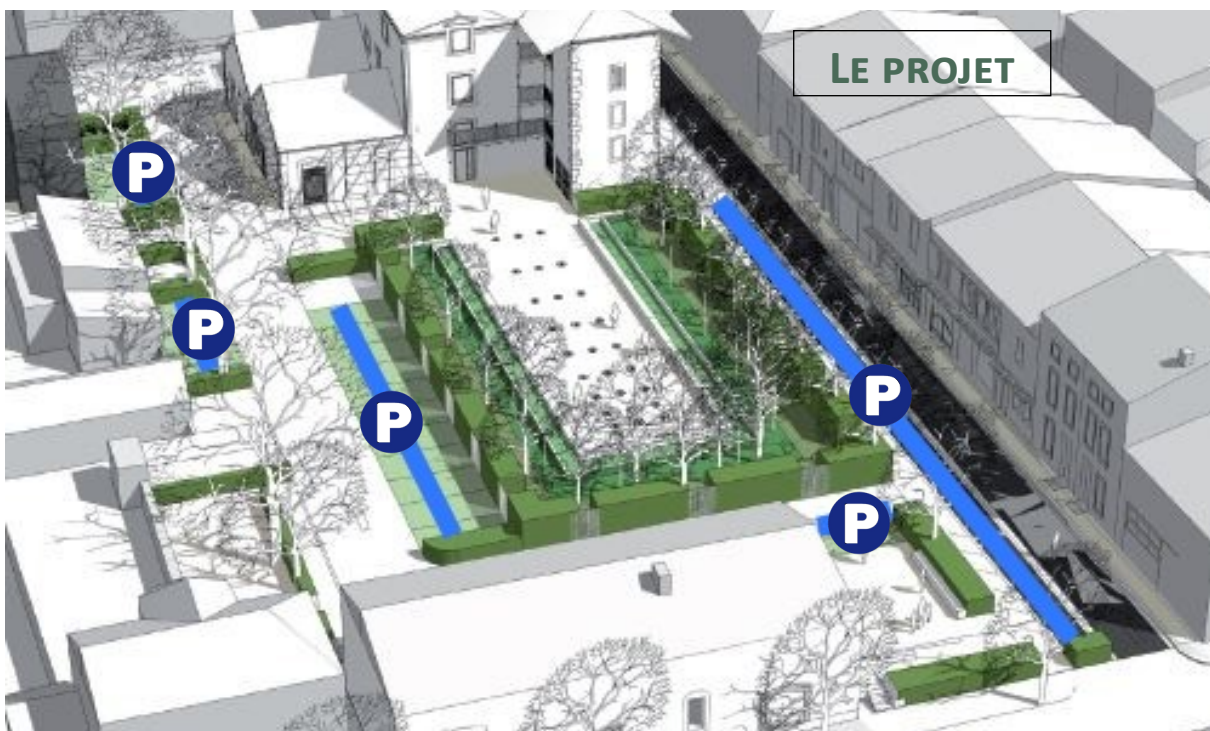


ÎLOT DU MAGASIN DES TABACS

Invités par courrier de la Mairie à une réunion qui s'est tenue le samedi 13 juin salle Cabaré, les riverains ont été informés du déroulement des travaux. Ils ont pu poser les questions qui leur tenaient à cœur et obtenir tous les renseignements souhaités.

La fin des travaux est prévue pour la mi-septembre. Les plantations, ainsi que celles de l'avenue des Landes, seront mises en place avant l'hiver comme il se doit, puisqu'« *À la Sainte-Catherine tout prend racine !* ».

Depuis peu, l'ensemble du site et la Maison de Santé ont été équipés d'un système de vidéo surveillance.



OUVERTURE DU LAC

La baignade est de nouveau accessible cette année !



Du **SAMEDI 4 JUILLET** et jusqu'au **29 AOÛT**, **SURVEILLANCE DE 14 H À 18 H**,
par un maître-nageur sauveteur **TOUS LES JOURS SAUF LE MARDI.**



À CHAQUE SORTIE,
N'OUBLIEZ PAS
LES GESTES BARRIÈRES



ET DU CAMPING DU MOULINEAU

Madame Christine TASTET assure la gestion du camping à partir du 1^{er} juillet.

Accueil tous les jours de 8 h à 12 h et de 16 h à 20 h.



Campingdulacdamazan@collectivite47.fr

07 56 05 46 51



LA COLLECTIVITÉ

OPÉRATION FAÇADE

L'« opération façade » continue. Elle concerne tout propriétaire d'un bâti situé dans l'enceinte du bourg.

Contactez le **Guichet Unique** :

08 05 38 38 47 (appel gratuit)
guichetunique@ccconfluent.fr

- pour **prendre rendez-vous** avec le cabinet d'étude SOLIHA et constituer le dossier dont le montage est gratuit,
- pour **connaître les subventions** allouées par la Commune et la Communauté des Communes,
- pour **connaître les modalités** de l'opération et les travaux de façade pris en compte.

De plus, le cabinet peut apporter des conseils techniques et des informations sur les aides possibles pour des travaux à l'intérieur du logement.



Premières façades en cours de rénovation avec le soutien de l' « opération façades ».

«... le maintien en bon état des façades concourt à l'amélioration du cadre de vie et permet de valoriser le patrimoine, non seulement au niveau de la plus-value susceptible d'être faite, mais surtout en protégeant l'intérieur du bâti des aléas climatiques notamment en empêchant la maçonnerie d'être détériorée. »

Délibération du Conseil municipal le 26 mars 2018

DES PROJETS POUR LA MAISON DE RETRAITE CAPURAN



Pour le bien-être des 41 résidents et les bonnes conditions de travail du personnel, des aménagements vont être apportés à la Maison de Retraite Capuran (EHPAD). Une étude réalisée par la SEM47 prévoit, parmi d'autres agencements, l'extension de la salle à manger et du salon des résidents avec l'aménagement d'un espace d'activités, une rénovation des cuisines et de la lingerie...

Ces travaux viendront s'ajouter à la création d'un jardin, avec tonnelle, surplombant le canal et déjà bien apprécié de tous.

ÉCOLE DE MUSIQUE DU CONFLUENT

À la rentrée de septembre, l'École de Musique du Confluent accueillera, comme les années précédentes, les enfants et les adultes intéressés par l'enseignement de la musique, dans son local à l'Hôtel des Associations de Damazan.

Le site de l'EMC (emc-ccccp.jimdofree.com) vous renseignera sur toutes les activités de l'école.

Renseignements auprès :

du directeur : 06 86 59 96 60 phcazes@laposte.net

de la présidente : 06 16 47 32 46 emconfluent@ville-aiguillon.fr

Hôtel de ville – 47190 Aiguillon - emconfluent@ville-aiguillon.fr 06.16.47.32.46





Champion Antivirus

Angéline TILLET, élève de CE2 et **Maxence SEVAL ABBADIE**, élève de CM1 sont les grands gagnants du jeu concours.

Leur récompense leur sera remise par M. le Maire.

IL FAIT « BIO » AU RESTAURANT SCOLAIRE !

Toute l'année le restaurant scolaire de Damazan propose aux enfants des deux écoles et de la crèche des repas préparés sur place avec des **produits majoritairement issus de la production locale traditionnelle** : pain, viande, fruits et légumes de saison sont achetés au village ou à des producteurs du voisinage.

Les produits BIO sont privilégiés chaque fois que possible : les yaourts de Mézin par exemple et tous les féculents, notamment les pâtes et le riz.

Conformément à la loi en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2019, **un menu végétarien est servi chaque semaine**. Les produits qui le composent viennent majoritairement de la CABSOU ou de BIOVIVER.

De plus, **une semaine BIO est organisée tous les mois**, répondant ainsi à l'exigence de la loi du 2 octobre 2018 qui prévoit 20 % de produits bio.

Très impliquée dans cette action, Marie-Line a participé à la journée d'information organisée en février par le Conseil Départemental au Parc des Expositions d'Agen dans le cadre de son opération : « **Le 47 dans vos assiettes** ».

Rappelons que pendant toute la durée du confinement, l'école a accueilli les enfants des soignants de la commune et des communes voisines qui ont pu bénéficier au restaurant scolaire de repas chauds et équilibrés préparés sur place.



Marie-Line et Maricha en pleine semaine BIO

VIE ASSOCIATIVE

« Ô BEAUX MARCHÉS »

du MARDI 14 JUILLET au MARDI 1^{er} SEPTEMBRE.



LES CONSIGNES SANITAIRES DEVRONT ÊTRE RESPECTÉES :

- * 10 personnes maximum - venues ensemble - à chaque table,
- * Respect de la distanciation dans les files d'attente,
- * Repas et boissons consommés à table et non debout,
- * Pas de danse mais un accompagnement musical.

VOTRE ASSO. A UNE IDÉE !

BUDGET PARTICIPATIF LOT-ET-GARONNE
Coordonnez vos idées pour votre Département

VOS IDÉES POUR LE LOT-ET-GARONNE

1, 2, 3... votez !

DU 1^{ER} JUILLET AU 4 SEPTEMBRE 2020

TOUS LES LOT-ET-GARONNAIS PEUVENT VOTER, À PARTIR DE 11 ANS !

AU FORMAT NUMÉRIQUE SUR www.initiativecitoyenne47.fr

AU FORMAT PAPIER en déposant mon bulletin dans l'urne qui se trouve dans ma mairie ou à l'Hôtel du Département

DÉPARTEMENT INITIATIVE CITOYENNE

LOT-ET-GARONNE Le Département

Toutes les « IDÉES » et les modalités de vote peuvent être découvertes sur le site www.initiativecitoyenne47.fr

Parmi les 406 projets soumis au vote, 3 ont été déposés par des associations damazanaïses (1 artistique, 1 mémorielle, 1 sportive).

Vous pouvez voter pour 3 « idées » :

- au format numérique sur www.initiativecitoyenne47.fr
- au format papier à la **Mairie** où vous trouverez bulletins et urne.

Pour que les annonces communiquées par les responsables des associations soient diffusées dans « Moments de Vie », elles doivent être déposées ou envoyées à la mairie **pour le jeudi 20 août au plus tard** à l'adresse :

mairie.damazan@collectivite47.fr



TRAVAUX À L'AGENCE DE DAMAZAN

Responsable de l'agence du Crédit Agricole de DAMAZAN, Mme Séverine DUBEROS informe que le Crédit Agricole d'Aquitaine engage des travaux de modernisation de son agence de Damazan **à partir du 29 juin pour une durée de 4 mois.**

Durant cette période, les clients seront accueillis pour leurs rendez-vous à l'agence d'AIGUILLON, passage Jean-Monnet :

Les **mardis, mercredis, vendredis et samedis de 8 h 45 à 12 h 10,**
le **jeudi de 9 h 15 à 12 h 10**
et sur rendez-vous l'après-midi.

« Toutes les agences de notre territoire sont à la disposition de nos clients pour leurs opérations courantes, sans oublier nos clients commerçants qui sont "Relais Crédit Agricole" auprès desquels nos clients équipés d'une carte bancaire ont la possibilité de retirer jusqu'à 100 € par jour.

Notre application Ma Banque permet également de réaliser des opérations courantes (virements, remises de chèques, gérer ses plafonds de cartes bancaire, etc.)

Toute l'équipe du Crédit Agricole de Damazan reste mobilisée et à votre disposition.» précise Mme DUBEROS.

CHEZ NOS VOISINS... À SAINT-PIERRE-DE-BUZET

- ↪ **Du 14 juillet au 2 août**, le Musée sera ouvert **sur rendez-vous**, du mardi au dimanche inclus (réservation au plus tard la veille).
Appeler aux heures des repas : 05 53 84 74 14 ou 05 53 65 30 32
- ↪ **Du 4 au 30 août**, ouverture **tous les jours** - sauf le lundi - **de 15 h à 18 h.**



Le spot idéal !

29



Planter sa tente en bord de voie verte et d'un lac de baignade entouré de sable fin ! C'est à Damazan que cela se passe. Pour les groupes d'amis souhaitant passer des vacances fun le complexe du Moulineau est idéal. Les emplacements sont à l'ombre des chênes et les séjours sont placés sous le signe du farniente... ou non. Certains les préféreront sportifs et les aménagements à proximité s'y prêtent bien : baignade, randonnée pédestre, vélo, pêche (permis obligatoire), paddle mais surtout les sports de glisse nautique ! Car le spot idéal est bien là avec le seul et unique téléski nautique de Lot-et-Garonne. Il permet aux débutants de s'initier aux joies de la glisse et aux confirmés d'améliorer leur style sur un parcours de 500 mètres. Le lac de Moulineau est bien le temple de la glisse avec les autres activités comme le kneeboard (glisse à genou sur une grande planche), le wakeboard (le surfeur se déplace latéralement avec sa planche) le wakeskate (le surfeur n'est pas fixé à sa planche), et enfin le rodéo bouée (bouée tractée à plus de 30 km/h).

Camping du Lac de Damazan, Moulineau,
47160 Saint-Pierre-De-Buzet. 07 50 06 21 80
www.camping-du-lac-damazan.fr
Téléski Nautique: Moulineau, 47160
Damazan. 05 53 83 16 99 - www.tnd47.com
wake.attraction@tnd47.com

RENSEIGNEMENTS

Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas



NON LOIN...

Participez à l'un des 13 parcours de la Chasse aux trésors de Terra Aventura. Avec le parcours de Lacépède, « Héron, héron, petit papillon », vous passerez un moment agréable et instructif sur les thèmes de la faune et de la flore qu'abrite ce site d'exception. Durant 2 h, vous tenterez de découvrir les coordonnées GPS de la cache des PoPs virtuels à collectionner de cette étape. Téléchargez l'application pour commencer à jouer : www.terra-aventura.fr (Lire page 23)

* « 47 nuances de vacances »

L'actualité du département de Lot-et-Garonne - été 2020



La MAIRIE - ☎ 05 53 79 40 15 - ✉ mairie.damazan@collectivite47.fr

Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 12 h - à la **mairie annexe le jeudi**

Sur rendez-vous, l'après-midi

Permanence adjoint samedi matin de 10 h à 12 h

A.S.V.P. (Agent de Surveillance de la Voie Publique)

Permanence à la mairie annexe le vendredi de 8 h à 13 h

La BIBLIOTHÈQUE - ☎ 05 53 79 70 15 - ✉ damazan.bibliotheque@wanadoo.fr

Mercredi de 9 h 30 à 12 h

Jeudi de 9 h 30 à 12 h et de 17 h à 19 h.

La POSTE - MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

Mercredi de 9 h à 12 h

Point Service au Public (Assurance Retraite — CAF — CPAM — MSA — Pôle Emploi)

La DÉCHÈTERIE - ☎ 05 53 84 97 69 -

Mardi, jeudi et samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

(fermé lundi, mercredi et vendredi)

Le PÔLE ENFANCE -

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - 05 53 79 47 98

L'ÉCOLE MATERNELLE - 09 79 50 43 00

Le CENTRE de LOISIRS - 05 53 88 01 03

La MICRO-CRÈCHE - 05 53 88 60 57

La PMI - ☎ 05 53 88 26 36 - (Tonneins ☎ 05 53 84 17 50)

Permanence premier vendredi du mois de 10 h à 12 h à la mairie annexe

La DIRECTION du DEVELOPPEMENT SOCIAL (DDS)

Permanence jeudi de 9 h à 11 h - **Sur rendez-vous** : ☎ 05 53 84 17 50

La M.S.A. - ☎ 05 53 93 94 56 ✉ haryouli.nadia@dlg.mas.fr

Permanence téléphonique le jeudi de 9 h à 12 h

Permanence administrative le mardi de 9 h à 12 h au Centre Social d'Aiguillon

Le CONCILIATEUR de JUSTICE

Permanence deux mardis par mois de 10 h à 16 h - **Sur rendez-vous** : ☎ 05 53 79 40 15

UNA de DAMAZAN - ☎ 05 53 79 37 66 ✉ una@unadamazan.fr
(anciennement ASSAD) site : www.una.fr

Permanence : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

EHPAD Capuran (Maison de retraite) - ☎ 05 53 79 80 00
site : www.lesmaisonderetraiteselection.fr

CENTRE MÉDICO SOCIAL (C.M.S.) **Sur rendez-vous** : ☎ 05 53 84 17 56

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Permanence à la mairie annexe les 2^e et 4^e samedi du mois, de 10 h à 12 h